



Le Président

N° 3842/07.17 / PR

Papeete, le 01 JUIL. 2017

Affaire suivie par :
Cab PR

à

Frère Maxime CHAN
Président du bureau exécutif de l'association 193
BP 63762 – 98702 Faaa Centre

Monsieur le Président,

Ce dimanche 2 juillet, la Polynésie française commémore le 1^{er} essai nucléaire aérien effectué par le Centre d'Expérimentation du Pacifique, dénommé Aldébaran.

Sachez que, mon Gouvernement et moi-même, nous nous associons pleinement à votre action visant à conserver le souvenir de ce premier tir et des 192 autres qui ont suivi pendant plus de 30 ans.

Nous n'oublions pas, ni les victimes de ces essais, ni leurs impacts environnementaux, économiques, sociaux, politiques et sanitaires qui affectent toujours notre Polynésie moderne.

Je voudrais, à cette occasion, saluer l'engagement et le dévouement de tous ceux qui ont œuvré pour conserver intacte la mémoire de cette période et pour toute l'assistance qu'ils ont accordée à toutes les personnes atteintes de maladies radio-induites.

J'ai une pensée toute particulière pour John DOOM et Bruno BARILLOT qui, après un long combat pour la vérité, nous ont quittés, épuisés, cette année. Si vous en convenez, ce 2 juillet 2017 pourrait être l'occasion de leur adresser un hommage solennel.

S'appuyant sur leurs témoignages et leur expertise, mon Gouvernement, grâce à ses parlementaires, a obtenu de haute lutte, en février dernier, la révision de la loi Morin afin que le risque négligeable qui faisait obstacle à l'indemnisation des victimes soit écarté, par un vote unanime des parlementaires des deux chambres.

Si cette modification n'a pas encore été traduite dans les faits en raison de la résistance de l'administration, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat, par un avis du 28 juin dernier, vient d'indiquer que cette réforme devait s'appliquer immédiatement et que le CIVEN devait réexaminer tous les dossiers pour lesquels il a opposé un refus. Désormais, le demandeur satisfaisant aux conditions de temps, de lieu et de pathologie prévus par la loi du 5 janvier 2010 bénéficie de la présomption de causalité entre l'exposition aux rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français et la survenance de sa maladie.

Cette présomption de causalité ne peut être renversée que si l'administration établit que la pathologie de l'intéressé découle exclusivement d'une cause étrangère à l'exposition aux rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français.

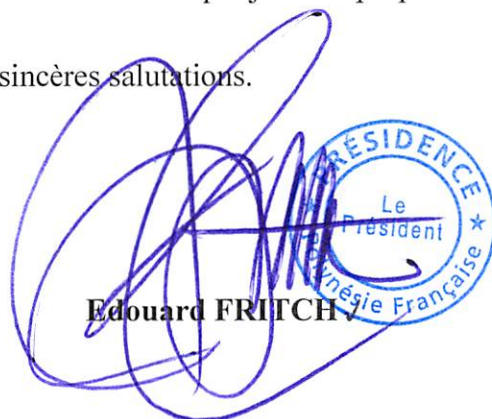
C'est là une nouvelle étape décisive pour les victimes des essais nucléaires et leurs ayants-droits qu'il conviendra, avec votre concours, d'informer le plus largement possible de l'étendue de leurs droits enfin reconnus.

A cet égard, Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer, m'a assuré par courrier de ce jour « de la pleine mobilisation de l'Etat quant à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ».

Parallèlement et comme je vous en ai informé, mon Gouvernement poursuit son action pour la reconnaissance par l'Etat du fait nucléaire. Ce point est d'ores et déjà inscrit au sein de l'accord de l'Elysée et devra trouver sa traduction dans le statut d'Autonomie de la Polynésie française.

La mise en œuvre de cette reconnaissance solennelle pourra faire partie des travaux du Conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires que je vous propose de réunir fin juillet.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Edouard FRUTCH". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "PRÉSIDENCE" at the top, "Le Président" in the center, and "Polynésie Française" at the bottom, flanked by two small stars.